

Inf



SIIQ

syndicat interprofessionnel
de la santé de l'IUCPQ

Juin

Santé et sécurité au travail

Négociation: Demande de médiation

PL:15 Des changements dans la structure syndicale

Activité reconnaissance de nuit

Participation à la consultation FIQ

Tournoi de golf

Congé de la Saint-Jean-Baptiste

Santé et sécurité au travail partie 1

Dans le cadre de la lettre d'entente # 21 relative au Forum de santé globale de la convention collective qui découle d'une entente entre le CPNSSS et les organisations syndicales portant sur des projets de prévention, une formation sera accessible à tous les membres du SIIQ. Cette formation portant sur les risques psychosociaux au travail est une excellente occasion de sensibiliser sur l'importance de ces facteurs psychosociaux sur la santé au travail. D'ailleurs il est important que ces risques soient pris en charge par les milieux, car les conséquences, bien documentées, peuvent être importantes. Non seulement risquent-ils d'affecter la santé psychologique et physique des travailleuses.

Santé et sécurité au travail partie 2

De quoi s'agit-il?

Il s'agit de capsules webinaires accessibles à partir de l'environnement numérique d'apprentissages (ENA) à l'aide du code QR. **IMPORTANT**: Vous devez absolument utiliser l'hyper lien ENA pour compléter la formation et non l'accès via le site de l'INSPQ.

Formation : Comprendre et agir sur les risques psychosociaux liés au travail en contexte de pandémie (rtss.qc.ca)

Titre : Comprendre et agir sur les risques psychosociaux liés au travail

Contenu: Capsule 1 : Les risques psychosociaux

Durée: 65 minutes

Il y aura des tirages qui seront faits parmi tous ceux qui ont participer pour un montant total de 300\$.

[Pour voir la capsule, scannez le code QR à la page suivante](#)

Santé et sécurité au travail partie 3



Scannez le code QR

ou

aller sur ENA

**[https://fcp.rtss.qc.ca/ena-
login/index.html](https://fcp.rtss.qc.ca/ena-login/index.html)**

**NOTE: La capsule 2 et l'activité synthèse ne
sont pas visées par un remboursement.**

Négociation: Demande de médiation



Parmi toutes les procédures afin d'obtenir un droit de grève légale, la FIQ doit faire adopter les pourcentages de services essentiels* par le tribunal administratif du travail.

La FIQ et le gouvernement n'arrivent pas à s'entendre. La FIQ a donc fait la demande de médiation dans le but d'arriver à une entente. Obtenir le droit de grève légal est un chemin laborieux qui n'a encore jamais été fait depuis la création de la FIQ et bien entendu le gouvernement tente de nous y empêcher. Obtenir le droit de grève est essentiel à la mobilisation et est en soi un moyen de pression.

*Service essentiel : personnel qui reste sur l'étage pour prendre soin des patients pendant que ses collègues font du piquetage.

PL-15: Des changements dans la structure syndicale (partie 1)

Le projet de loi 15 changera la face du monde syndical, en effet, la structure syndicale actuelle de la FIQ est composée de la Fédération FIQ et de 34 syndicats indépendants affiliés à la fédération. Cette structure implique lors d'une négociation de négocier une convention nationale et que des travaux soient faits par après dans chaque syndicat affilié pour appliquer la convention et l'adapter à sa réalité et sa convention locale. Pour le gouvernement, devoir gérer le réseau de la santé avec 34 conventions locales est très laborieux.

PL-15: Des changements dans la structure syndicale (partie 2)

Après l'adoption de PL-15, il y aura fusion des 34 établissements de santé au Québec afin de créer l'Agence de santé Québec. Cela implique aussi que les 34 syndicats affiliés seront fusionnés pour devenir avec la FIQ une seule et même entité. De cette manière, nous devons alors négocier une seule convention locale pour l'ensemble du réseau de la santé. De cette manière, le gouvernement pourra gérer le réseau de la santé de manière uniforme, sans tenir compte des réalités locales.

PL-15: Des changements dans la structure syndicale (partie 3)

La grande fusion pour devenir qu'un seul employeur au Québec implique aussi qu'il n'y aura qu'un seul représentant syndical par catégorie au Québec. La FIQ et ses syndicats affiliés représentent actuellement 95% des professionnelles de la catégorie 1, soit le regroupement des infirmières, des infirmières auxiliaires, inhalothérapeutes et perfusionnistes clinique.

Un référendum se tiendra dans toute la province afin de déterminer qui représentera 100% des professionnelles en soins. Si le vote sort majoritairement FIQ, les professionnels de la catégorie 1 seront représentés en totalité par la FIQ.

PL-15: Des changements dans la structure syndicale (partie 4)

Refonte syndicale: La structure de la FIQ devra changer de manière significative suite au référendum. Des travaux commencent déjà afin de planifier cette transition. Le 31 mai 2023, se tenait lors d'un conseil national RFIQ des élections pour un comité et des groupes de travail pour planifier et organiser cette transition.

Deux membres du comité exécutif SIIQ ont été élus:

Sébastien Bouchard au comité stratégique de coordination et



Anthony Bossé au groupe de travail sur la gestion financière de la transition.



Activité reconnaissance

**Pour toutes les infirmières, infirmières auxiliaires,
inhalothérapeutes et perfusionniste clinique de
l'IUCPQ**

Quand: la nuit du 13 au 14 juin de 1h30 à 3h30

Où: Stationnement extérieur des employés

Quoi? Choix de 3 poutines

Poutine italienne «Tout en cochon»

ou Poutine Tartiflette

ou Poutine effiloché de canard

**Venez chercher
votre repas
offert par votre
équipe syndicale**



Participation à la consultation FIQ



64%

Il s'agissait d'une première pour la FIQ de faire une consultation sur les offres du gouvernement, la réaction des membres sur l'action de les consulter a été plus que positive et bien sûr extrêmement défavorable avec les offres.

Le SIIQ est fier d'avoir un fort taux de participation de ses membres à la consultation FIQ sur les offres patronales.

Nous avons le 4e plus haut pourcentage de participation au Québec!

Ce n'est pas encore une action de mobilisation, mais cela démontre la volonté des membres à le faire.

Tournoi de golf de l'IUCPQ

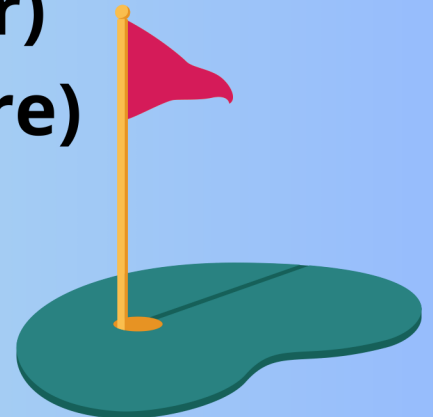
Chaque année le SIIQ est approché par les organisateurs du tournoi de Golf afin d'avoir une commandite. Le SIIQ soucieux d'utiliser l'argent pour ses membres a convenu de payer l'inscription de 4 de ses membres inscrits lors d'un tirage. Ainsi, félicitations à :

Manon Caouette (Perfusionniste)

Philippe Boutin (Infirmier)

Geneviève Dube (Infirmière)

Eva Bastien (Infirmière)



Congé férié de la Saint-Jean-Baptiste

Voici quelques lignes directrices pour cette année, lorsque les membres à temps complet travaillent le 24 juin, comme c'est le cas dans le réseau de la santé.

L'employeur doit accorder un congé compensatoire payé entre le 22 et 25 juin 2022, ou verser l'indemnité prévue au sens de la loi. Ainsi, selon les normes du travail, à l'article 4, la personne salariée qui travaille le 24 juin reçoit son salaire de la journée ainsi que l'indemnité. Ce congé est le seul férié obligatoire.

Pour les membres ayant un statut temps partiel, elles peuvent demander ce congé ou recevront l'indemnité prévue. Vous retrouvez déjà une partie de cette indemnité dans vos bénéfices marginaux. L'indemnité est généralement payé en août.